

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet  
63100 CLERMONT-FERRAND

\*\*\*

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 4 février 2021**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

**N° 10**

**Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

**Membres ayant voix consultative**

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63) fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de sa section d'investissement.

Comme énoncé dans le rapport d'information sur la négociation de nouveaux emprunts lors de la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2020, le SDIS 63 a souhaité mener deux campagnes de consultation pour son besoin de financement à long terme en 2020 afin de limiter le risque de manque de liquidité et tenter de bénéficier de conditions financières optimales. Ainsi, après la consultation menée fin août, une seconde a été lancée courant octobre auprès de divers établissements bancaires. Compte tenu des conditions de marché (taux variable et taux fixe négatifs) et de son encours de dette, le SDIS 63 a décidé d'établir un cahier des charges sur trois lots pour un emprunt d'une durée de 15 ans sans phase de mobilisation :

- lot 1 : emprunt multi index,
- lot 2 : emprunt à taux fixe,
- lot 3 : emprunt « revolving ».

Selon la Charte de bonne conduite « Gissler », toute proposition de financement devait s'appuyer sur des produits financiers classés en 1A, conformément aux délibérations du conseil d'administration n° 9595 du 24 avril 2015 et n° 10077 du 27 octobre 2020. Ils étaient donc basés sur des indices de la zone euro (1) avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A).

Après inscriptions et modifications des crédits au budget, le besoin de financement s'élevait à **5 835 998 €**. Courant 2020, ont été débloqués les disponibles sur les contrats signés avec la Banque Postale fin 2019 (1 000 000 €) et fin octobre 2020 pour 2 000 000 €. Compte tenu des éléments énoncés et du résultat prévisionnel au moment de la consultation, **3 000 000 €** devaient être nécessaires pour concourir à l'équilibre de la section d'investissement.

Quatre établissements bancaires ont répondu favorablement aux lots 1 et 2. Le lot 3 a été infructueux. Les banques continuent à ne plus proposer des financements de type « revolving » sur une longue durée mais seulement sur des phases de mobilisation allant jusqu'à 12 mois. Les caractéristiques principales des offres sont présentées de façon synthétique en annexe.

Au 31/12/2020, hors nouvel emprunt, la répartition de la dette serait la suivante : 42 % taux variable et 58 % à taux fixe.

De 2009 à juillet 2019, la stratégie du SDIS en matière de gestion de la dette était axée sur les taux variables afin de tendre vers une répartition de la dette équilibrée avec une vision d'une faible évolution des taux courts sur encore plusieurs années.

En 2019, les conditions d'emprunt ont été particulièrement favorables même si les taux moyens payés restent différenciés selon la taille des collectivités. La baisse historique des taux profite à tous les niveaux de collectivités : le taux moyen des emprunts (tous index confondus) est passé de 1,10 % en 2018 à 0,71 %, une baisse qui s'explique en grande partie par l'évolution des taux fixes : dans le bancaire, 76 % des emprunts ont été souscrits à un taux inférieur à 1% contre seulement 11,8 % en 2018.

A ce moment-là, le SDIS a revu sa politique choisissant ainsi de fixer une partie de sa dette à des niveaux de taux faibles. Ainsi, fin 2019, le SDIS63 a pu contracter un emprunt à taux fixe auprès de la Banque Postale à 0,36% sur 15 ans.

Dans cette période de crise économique sous fonds de crise sanitaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) maintient ses taux directeurs à leur faible niveau. Comme la plupart des banques centrales, la BCE poursuit son rôle de banque de soutien en inondant l'économie de liquidités, avec notamment comme outils privilégiés, son programme d'urgence et les prêts à taux négatifs pour les banques. Dans cette conjoncture, la cotation des taux variables et des taux fixes est toujours négative. Mais il n'est pas exclu, qu'en sortie de crise sanitaire, les taux variables évoluent rapidement.

Aussi, il a été convenu, dès à présent, de poursuivre cette stratégie et d'opter pour un emprunt à taux fixe afin de continuer à intégrer dans l'encours de dette des taux faibles, tant que cela est encore possible. Cette solution participe à la réduction du taux moyen sur la part de l'encours à taux fixe.

Compte tenu des anticipations sur les dépenses d'investissement, **le volume global du besoin de financement a été fixé à 3 000 000 €.**

En conséquence, le SDIS 63 a choisi de **contracter un emprunt à taux fixe avec la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes** qui a été en mesure d'offrir des conditions financières les plus compétitives dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Montant : **3.000.000 €**
- ✓ Durée : 15 ans (date de fin : 24/12/2035)
- ✓ Taux fixe : **0,25%**
- ✓ Base de calcul : exact/360 j
- ✓ Amortissement :
  - Mode : linéaire
  - Périodicité : trimestrielle
- ✓ Intérêts : trimestriel
- ✓ Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,12% du plafond (soit 3.600 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n° 10076 et 10077 du conseil d'administration du 27 octobre 2020 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité fin décembre.

Après avoir retenu ces offres, et hors nouvel emprunt, le SDIS 63 présente au 31 décembre 2020 une dette de 24 664 819 €, répartie de la façon suivante :

- 64 % à taux fixe,
- 36 % à taux variable.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

#### **DELIBERATION**

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 3.000.000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20210204-21\_06287-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2021  
Date de réception préfecture : 15/02/2021

